

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

**Créancier :** Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges  
**ICS :** FR07ZZZ826EEE

**Référence :** - FDC88

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les éléments ci-dessous :

**Votre Nom, Prénom :** .....

**Votre adresse :** .....

**Code Postal et Ville :** .....

**Votre N° de compte-IBAN :** .....

**Le :** ..... **A :** ..... **Signature :** .....

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

*Prière de joindre un relevé d'identité bancaire*



Nous vous recommandons d'acquérir le manuel de préparation à l'examen du permis de chasser. Il est disponible au siège de la FDC88 au prix **préférentiel de 9€** (50% du prix public), ou vous pouvez le commander en cochant la case ci-dessous (+ 4€ de frais de port).

Je souhaite passer commande d'un manuel de préparation à l'examen au prix unitaire de 13€ réglé par chèque, ci-joint, à l'ordre de la FDC88.

- **J'ai lu et j'accepte les conditions particulières de l'offre « Permis de chasser à 0 € »**
- **J'atteste sur l'honneur résider dans le département des Vosges**
- **Je m'engage à être présent aux formations et à l'examen**

**Signature(s\*) :**

*\* Pour les mineurs ou majeurs sous tutelle, signature obligatoire du responsable légal ou du tuteur, en supplément.*

Osez la nature autrement...

**Permis de chasser à 0 €**



**GRATUIT\***

**Fédération des Chasseurs des Vosges**  
[www.federationchasseur88.fr](http://www.federationchasseur88.fr)  
**03 29 31 10 74**



\* selon les conditions fixées par la Fédération des Chasseurs des Vosges

**L'offre gratuite, pour 2019, comprend :**

- L'inscription à l'examen du permis de chasser,
- La mise à disposition du DVD « L'examen du permis de chasser, les exercices pratiques et la sécurité à la chasse » et l'accès à la vidéo « J'ai testé pour vous : passer l'examen pratique du permis de chasser »,
- Les formations théorique et pratique pour réussir l'examen du permis de chasser,
- La validation nationale annuelle du permis de chasser,
- L'assurance responsabilité civile du nouveau chasseur,
- L'abonnement annuel à la revue « Chasseurs de l'Est »,
- L'accès à un ou plusieurs territoires de chasse,
- L'aide et le conseil pour l'équipement matériel du nouveau chasseur.

➔ **CORRESPONDANT A UNE VALEUR DE PLUS DE 300 EUROS**



## Conditions particulières de l'offre « Permis de chasser à 0 € » :

- Avoir au minimum 15 ans et résider dans le département des Vosges,
- Ne pas avoir été condamné à des infractions liées à la chasse,
- La FDC88 prendra en compte les inscriptions à l'examen du permis de chasser par ordre chronologique d'arrivée des dossiers d'inscription complets et dans la limite des places disponibles,
- Dès la prise en compte de votre inscription, vous serez convié(e) à participer à une formation théorique ainsi qu'à une journée de formation pratique organisées par la FDC88. Un courrier précisant le jour et l'heure de ces séances obligatoires vous parviendra dans les meilleurs délais afin que vous puissiez prendre vos dispositions,
- Vous serez ensuite convoqué(e) par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour passer l'examen du permis de chasser,
- En cas d'absence injustifiée aux formations ou à l'examen, la somme forfaitaire de 50€ vous sera prélevée sur votre compte bancaire,
- **En cas d'absence ou d'échec à l'examen du permis de chasser**, le candidat devra régler 25€ à l'ordre de la FDC88 pour se réinscrire.

## Merci de bien vouloir :

- **Respecter impérativement** les cadres pour les signatures du cerfa n° 13945\*04 « demande d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser »,
- **Compléter sans rature et vérifier minutieusement** votre dossier d'inscription avant de le transmettre à l'adresse suivante :

Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges  
21 Allée des Chênes – ZI La Voivre  
BP 31043  
88051 EPINAL Cédex 9



**Nous vous souhaitons un bon apprentissage et nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements !**

## Pour bien vous inscrire à l'examen du permis de chasser :




**SUIVEZ** la procédure élaborée par votre Fédération :



**NE SUIVEZ PAS** ce qui est écrit dans le 1<sup>er</sup> cadre du cerfa n°13945\*04



Les éléments nécessaires à fournir pour compléter votre inscription à l'examen du permis de chasser...	...selon votre âge !			
	- de 16 ans	16 à 18 ans	18 à 25 ans	+ de 25 ans
Cerfa n° 13945*04 : Demande d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser 	au RECTO : Votre identité	✓	✓	✓
	au RECTO : Autorisation du représentant légal signée	✓	✓	
	au VERSO : Certificat médical datant de moins de 2 mois	✓	✓	✓
La photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)	✓	✓	✓	✓
Deux photos d'identité normalisées, datant de moins de 6 mois et identiques (portez vos nom et prénoms au dos)	✓	✓	✓	✓
L'attestation de recensement ou de participation à la « journée défense et citoyenneté »		✓		
L'attestation de participation à la « journée défense et citoyenneté »			✓	
Un justificatif de domicile dans les Vosges (ex : facture téléphone, EDF...)	✓	✓	✓	✓
Le document d'accompagnement dûment complété : <u>mandat de prélèvement SEPA</u> et <u>acceptation des conditions de l'offre</u>	✓	✓	✓	✓
Un relevé d'identité bancaire* (à votre nom ou à celui de votre représentant légal)	✓	✓	✓	✓

\* Un RUB et le mandat de prélèvement correspondant doivent accompagner votre dossier d'inscription. Une somme de 50 € vous sera prélevée si vous ne vous présentez pas aux formations proposées et à l'examen du permis de chasser (sauf cas de force majeure). C'est une précaution motivée afin de limiter l'absentéisme lors des séances de formations et d'examen.



N° 13945\*04

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de la chasse et de la protection de la nature

agrafez ici
vos photos d'identité

sans les détacher
l'une de l'autre
et
après avoir porté vos nom
et prénoms au dos

(pas d'agrafe sur le visage)

A compléter par la FDC / FIC :

- Inscription à l'examen unique
Réinscription à l'examen unique

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET
DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER

Code du service national articles L.113-4 et L.114-6
Code de l'Environnement articles L.423-5 à L.423-11, L.423-25, R.423-2 à R.423-11 et R. 423-25
Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser

Votre demande doit être déposée à la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs de votre choix,
qui la transmet à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Votre demande doit être accompagnée :

- de la photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité
de deux photographies d'identité normalisées
du certificat médical
des documents ci-après relatifs aux obligations du service national
vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans
vous avez entre 16 et 18 ans
ou le certificat de participation si vous avez déjà participé à la « journée défense et citoyenneté »
vous avez entre 18 et 25 ans
ou une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée défense et citoyenneté
ou une attestation individuelle d'exemption
si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle
de la déclaration sur l'honneur
d'un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal

VOTRE IDENTITE

- Madame Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance :
Votre nom d'usage(1) :
Vos prénoms :
Votre date de naissance :
Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) :
Département :
Votre adresse N° et rue :
Commune : Code postal :
Votre nationalité :
Téléphone fixe (facultatif) : Téléphone portable (facultatif) :
Adresse électronique (facultatif) :

(1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

Je demande mon inscription à l'examen et la délivrance du permis de chasser.
Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction
pouvant faire obstacle à l'inscription ou à la délivrance du permis de chasser,
figurant au dos de la présente demande, ne m'est applicable.

Fait à :

le :

Portez votre signature (le candidat) dans le cadre
ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) :

IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL

dans le cas où vous êtes mineur(e) : Père Mère Tuteur (\*)
dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle : Juge des tutelles (\*)

(\*) Cochez la case qui vous concerne

- Madame Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerne

Nom de naissance :
Nom d'usage(1) :
Prénoms :

J'autorise le candidat désigné ci-dessus dans le cadre « identité » à s'inscrire à l'examen et à demander la délivrance du permis de chasser.

Fait à :

Signature du représentant légal :
(et cachet du tribunal si majeur en tutelle)

le :

(1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage - Direction des actions territoriales.

**CAUSES D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE  
A L'INSCRIPTION A L'EXAMEN OU A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER**  
(articles L. 423-6, L.423-7, L.423-11 et L. 423-25 du code de l'environnement)

L'inscription à l'examen est refusée :

- aux personnes qui ne peuvent fournir un certificat médical attestant que son état de santé physique et psychique est compatible avec la détention d'une arme, c'est-à-dire :

à toute personne atteinte de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :

article R.423-25- I et III  
du code de l'environnement

- toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

- aux personnes privées du droit de détention ou de port d'armes par décision préfectorale ou par suite d'une condamnation.

Sont astreintes à l'examen du permis de chasser prévu à l'article L. 423-5, avant toute nouvelle délivrance d'un permis de chasser, les personnes :

- frappées de la privation temporaire du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser par décision de justice ;
- dont le permis serait nul de plein droit en application de l'article L. 423-11.

La délivrance d'un permis de chasser est refusée :

- aux personnes âgées de moins de seize ans ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- à ceux qui, par suite d'une condamnation, sont privés du droit de port d'armes ;
- à ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'une des infractions à la police de la chasse ;
- à tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
- à ceux qui n'ont pu produire le certificat médical prévu à l'article L. 423-6 ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 ;
- aux personnes privées, en application de l'article L. 428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- à ceux qui sont inscrits au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L.2336-6 du code de la défense ;
- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés à l'article [131-26 du code pénal](#).

- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit de fabrication, débit, distribution de poudre, armes et autres munitions de guerre, de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition.

Pour ces deux derniers points, le refus de délivrer le permis de chasser aux condamnés cesse cinq ans après l'expiration de la peine.

Vous êtes informé :

- qu'est nulle de plein droit toute inscription à l'examen fondée sur une fausse déclaration ;
- qu'est nul de plein droit tout permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ;
- que, dans ce cas, le permis de chasser doit être remis à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage à sa demande ;
- que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un permis de chasser sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 € d'amende).

**CERTIFICAT MEDICAL**

Je soussigné(e), Docteur : Nom : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Numéro d'identifiant R.P.P.S <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_ (2) : R.P.P.S : répertoire partagé des professionnels de santé  
ou Numéro de référence ADELI <sup>(3)</sup> : \_\_\_\_\_ (3) : ADELI : répertoire national d'Automatisation Des Listes  
Atteste que  Madame  Monsieur (\*) Cochez la case qui vous concerne  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
n'est pas atteint(e) de l'une des affections médicales ou infirmités rendant dangereuse la pratique de la chasse, mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement, reproduites ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_, **Signature  
et cachet du médecin :**

le : \_\_\_\_\_

Observations éventuelles du médecin :